



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 JUIN 2026**

**SÉANCE DU 17 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soisy-sur-École, légalement convoqués, conformément à l'article L.2121-7, L.2121.10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en salle du Conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Franck LEFEVRE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Franck LEFEVRE, Mme Rébecca KACZMAREK, M. Georges SCHIRO, Mme Cyrielle GERMON-BONNIN, M. Patrick LEBLANC, Mme Marie-Pierre ZOMBORI, M. Philippe DELONG, M. Adrien BOURCE, Mme Mathilde LE POCREAU, M. Thomas RITTER, Mme Ludivine DE CASTRO BRITO, M. Lyderic LEMAHIEU

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Hélène GAYON donne pouvoir à M. Adrien BOURCE  
Mme Lisa LABAYLE donne pouvoir à Mme Rébecca KACZMAREK  
M. Marcel LARIVIÈRE donne pouvoir à M. Patrick LEBLANC

**PARTICIPAIENT À LA RÉUNION**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**Mme Mathilde LE POCREAU est désignée secrétaire de séance.**

Date de convocation : 13 juin 2026  
Date d'affichage de la convocation : 13 juin 2026  
Nombre de conseillers en exercice : **15**  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : **15**

**Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.**

**Lecture des pouvoirs – nombre de pouvoirs : 3**

**Le Quorum est constaté.**

**Monsieur LEFEVRE énonce l'ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026
2. Modification des indemnités de fonction des élus
3. Participation financière pour la carte de transport scolaire 2026-2027
4. Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
5. Modification des tarifs du service périscolaire

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026**

*Mme Ludivine DE CASTRO BRITO félicite la secrétaire générale pour la retranscription exacte des débats qui étaient nombreux et cela a été parfaitement retranscrit.*

M. Franck LEFEVRE porte aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026.

**DECIDE à l'unanimité l'adoption du procès-verbal du 27 avril 2026.**

**2. Modification des indemnités de fonction des élus**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

Considérant que la commune compte 1 169 habitants,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-04 du 20 mars 2026,

Vu les remarques de la Préfecture de l'Essonne en date du 19 mai 2026,

Considérant qu'il convient de modifier le taux relatif aux adjoints au Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (13 voix pour et 2 contre),**

**DECIDE** de déterminer les taux suivants :

| Fonctions         | % alloué | Montant brut mensuel |
|-------------------|----------|----------------------|
| Maire             | 55,7     | 2289,56 €            |
| Adjoints au Maire | 21,38    | 878,83 €             |

**INFORME** que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du point de l'indice.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif, à l'article 6531.

### **3. Participation financière pour la carte de transport scolaire année 2026/2027**

*Mme Ludvine DE CASTRO BRITO intervient en faisant remarquer que le montant est bien le coût réel de la carte, car l'année dernière il avait été évoqué qu'il y avait une base de la Région donc le montant ne correspondait pas au coût, et visiblement cette base n'existe plus, c'est donc important de constater que cette année c'est sur le montant réel et cela représente bien ¼ comme cela a toujours été acté et c'est très bien pour les lycéens.*

*Monsieur le Maire informe que le Département et la Région n'ont pas encore votés leur participation.*

**Considérant** le tarif public du titre de transport IMAGINE R toutes zones 2026-2027 pour les collégiens non boursiers fixé par le STIF, à savoir 393,30 € ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de maintenir le remboursement du titre de transport scolaire pour l'année 2026-2027 à hauteur de 25 % du tarif public aux parents dont les enfants fréquentent un établissement scolaire (collège ou lycée), soit **98,30 € par enfant**.

**INDIQUE** les conditions de remboursement comme suit :

- aucune distinction est établie entre les enfants boursiers et non-boursiers
- les niveaux d'étude concernés sont les collégiens et les lycéens, avec une limite d'âge fixée à 18 ans au cours de l'année scolaire concernée.

**PRECISE** que le versement sera effectué par virement bancaire sur présentation des documents suivants : photocopie du titre de transport, livret de famille, justificatif de domicile, preuve de paiement du titre de transport, RIB.

### **4. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)**

*Mme Ludvine DE CASTRO BRITO souhaite savoir comment cette liste a été arrêtée et sur quels critères les personnes ont été choisies.*

*Monsieur le Maire répond qu'il est dommage que Monsieur LARIVIERE ne soit pas présent, car c'est lui qui s'est occupé de ce dossier. Il indique que les noms retenus sont des personnes présentes depuis longtemps et qui connaissent bien la commune.*

*Mme Ludivine DE CASTRO BRITO souligne qu'il est dommage de ne pas impliquer les personnes qui sont présentes depuis pas très longtemps mais depuis 5 ou 6 ans, cela aurait été bien de les intégrer et pouvoir y participer aussi. Elle indique avoir l'explication.*

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué,

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants,

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal,

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le Directeur des Finances Publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (13 voix pour et 2 contre),**

**DECIDE**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (pour les communes de moins de 2 000 habitants) :

| Titulaires             | Suppléants                  |
|------------------------|-----------------------------|
| M. Thierry Pennec      | Mme Martine Camuset         |
| M. Fabien Paquet       | M. Philippe Delong          |
| M. Hervé Staub         | M. Guillaume Brière         |
| M. Jean-Paul Camuset   | M. Bernard Marmier          |
| Mme Danielle Caillette | M. Jacques Abel             |
| Mme Morgane Brière     | Mme Valentine Franc         |
| M. Laurent Rouy        | M. Gianni Ferrari           |
| M. Thierry Maillard    | M. Gilles Alexandre         |
| M. Patrice Lelong      | Mme Véronique Bource        |
| M. Guy Péduzzi         | M. Pascal Havel             |
| M. Christian Gibier    | M. Thierry Veillet-Lavallée |
| Titulaires             | Suppléants                  |
| Mme Monique Nivelet    | M. Marcel Larivière         |

## **5. Modification des tarifs (Annexe 1) du service périscolaire**

*Mme Ludivine DE CASTRO BRITO intervient en faisant une remarque sur les documents transmis pour le conseil, les élus sont censés recevoir l'ensemble des éléments présentés en conseil.*

Elle rappelle que les dossiers reçus pour aujourd'hui, c'est le règlement et les tarifs de l'année dernière, elle souligne qu'il y a une modification des tarifs mais aucune information n'a été donnée en amont et cela ne doit pas être découvert lors du conseil, aucune connaissance de ce qui va être présenté afin de pouvoir poser des questions et apporter des réponses.

Elle indique qu'aujourd'hui, il y a une modification des tarifs et ils ne sont absolument pas au courant de ce qui va être proposé donc il va falloir le juger sur place et ne pas pouvoir préparer un argumentaire en fonction de ce que vous allez présenter.

Elle souligne qu'il serait bien, puisque les réunions préparatoires ont été arrêtées par décision municipale, d'avoir les documents pour travailler convenablement.

Monsieur le Maire précise en prendre note.

M. Georges SCHIRO présente le bilan financier 2025/2026 de la cantine.

Mme Ludivine DE CASTRO BRITO intervient sur le coût des repas et indique que la commune récupère la TVA.

Monsieur le Maire répond négativement uniquement sur l'investissement.

Mme Rébecca KACZMAREK apporte des explications sur l'avancée des travaux non commencés, les échanges avec les Représentants des Parents d'Elèves ainsi que les dispositions réglementaires.

Mme Ludivine DE CASTRO BRITO précise ne pas comprendre, sur les contraintes énoncées aujourd'hui, il n'y a pas de retour sur ce qui est possible de faire ou non, donc il est proposé les paniers repas mais demande s'il y aura une évolution par rapport au retour éventuel.

Monsieur le Maire répond que comme cela a été expliqué, la commune travaille toujours sur les possibilités par rapport à ces contraintes, faire les déclarations en préfecture, au niveau des pompiers et autres, aujourd'hui ces contraintes existent ; il indique qu'il faut une cuisine dédiée à la restauration, une salle dédiée au réfectoire avec des normes d'hygiène et de sécurité. Il précise que tant que ces points ne sont pas établis, il n'est pas possible d'ouvrir un réfectoire dans la 5<sup>ème</sup> classe.

Il informe que pour le moment les paniers repas sont reconduits.

Mme Ludivine DE CASTRO BRITO interroge si l'étude portée concerne juste pour faire de la restauration dans la 5<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire répond affirmativement et rappelle que d'autres études ont été faites par le conseil, comme les algécos, travail sur le périscolaire et autres. Il indique que la commune aujourd'hui est malheureusement coincée.

Il informe que les Représentants des Parents d'Elèves ont demandé la gratuité des repas pour les enfants apportant leur panier repas, il propose au conseil municipal de passer au vote pour la gratuité de l'accueil du midi pour les enfants concernés.

Mme Ludivine DE CASTRO BRITO demande quel serait le montant car ils disposent de l'ancienne grille tarifaire, elle interroge sur les nouveaux tarifs qui seraient appliqués.

Monsieur le Maire répond que si c'est gratuit le tarif est de zéro.

Mme Ludivine DE CASTRO BRITO indique que si c'est gratuit pour les paniers repas cela veut dire également la gratuité du personnel donc pas de facturation l'année prochaine.

Monsieur le Maire informe que si la commune offre le service, qui est de 1,90 € pour le QF1 jusqu'à 3,60 € au QF4, il n'y aura effectivement pas de facturation puisque gratuit.

Mme Ludivine DE CASTRO BRITO prend note que c'est gratuit.

Monsieur le Maire précise que c'est soumis au vote.

Mme Ludivine DE CASTRO BRITO interroge sur la fourniture des desserts, notamment le laitage et le fruit.

Monsieur le Maire indique qu'il parle uniquement des tarifs pour le moment, il propose de voter les tarifs, donc de mettre au vote la gratuité des repas.

*Il demande aux membres du conseil de se prononcer :*

**- sur la gratuité des repas :**

*12 voix contre ; 2 voix pour et 1 Abstention : la gratuité est rejetée à la majorité.*

*À la suite d'interventions du public, Monsieur le Maire suspend la séance à 19H28.*

*Monsieur le Maire demande le silence et informe la reprise du conseil à 19H43.*

*Monsieur le Maire propose la nouvelle tarification pour l'accueil du midi sur la pause méridienne.*

*Mme Ludivine DE CASTRO BRITO souhaite savoir si le vote concerne uniquement la tarification.*

*Monsieur le Maire répond affirmativement.*

*Il est proposé la mise à jour pour la rentrée scolaire 2026/2027 de l'annexe 1 du service périscolaire, cela concerne les tarifs,*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (14 voix pour et 1 abstention),**

**APPROUVE** la modification de l'annexe 1 du service périscolaire annexée à la présente délibération pour la rentrée 2026/2027.

*À la suite des observations des Représentants des Parents d'Elèves, il précise que lors des absences des enfants sur l'accueil du midi, il n'y aura pas de facturation par rapport à l'accueil du midi pour ceux apportant leur repas.*

*Il demande au conseil de se prononcer sur la fourniture du dessert et informe que cela représente un coût de 0,90 centime par enfant :*

**- sur la fourniture des desserts (laitage et fruit) pour les paniers repas :**

*8 voix contre ; 3 voix pour et 4 Abstention : la fourniture des desserts est rejetée à la majorité.*

*Mme Ludivine DE CASTRO BRITO demande s'il y a d'autres modifications tarifaires.*

*Monsieur le Maire répond négativement.*

*Mme Ludivine DE CASTRO BRITO intervient pour rappeler le contenu du programme électoral, notamment pour les quotients les plus bas de la mise en place du tarif à 1 €, c'est une promesse de campagne.*

*Monsieur le Maire affirme et indique que la commune travaille sur ce dossier en précisant que la mise en place n'est pas facile, des subventions doivent être perçues par l'Etat, cela ne concerne pas uniquement la commune, il faut transmettre le dossier au service concerné, pour pouvoir mettre en place ce tarif d'1 € et le nécessaire sera effectué.*

*Mme Ludivine DE CASTRO BRITO demande la parole au titre de l'opposition pour s'exprimer et souhaite savoir si cela peut être accordé.*

*Monsieur le Maire répond favorablement.*

*Mme Ludivine DE CASTRO BRITO prend la parole au nom de l'opposition. (voir la déclaration annexée au présent PV).*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Franck LEFEVRE prononce ensuite la fin de la séance à 19H55.*

**Le Maire,  
Franck LEFEVRE**

**La secrétaire de séance,  
Mathilde LE POCREAU**



Monsieur le maire, mesdames, messieurs, les adjoints et conseillers municipaux de la majorité,

Les années se suivent et se ressemblent, avec malheureusement les mêmes erreurs et aucune leçon tirée.

En premier lieu, l'oubli que le service public n'est pas une option, c'est un devoir et une obligation. Ajouter à cela l'oubli qu'être maire, ce n'est pas seulement être maire de son électorat, mais de tous ses administrés sans exception, du plus jeune au plus ancien.

De la même manière que vous avez décidé de mépriser, les conseillers municipaux de l'opposition, qui, je vous le rappelle, sont comme vous conseiller municipaux, comme vous élus et représentent près de 33 % soit un tiers des administrés. Je disais donc de la même manière, votre mépris de l'opposition, s'étend maintenant à vos administrés les plus jeunes et leurs parents actifs et contribuables, avec comme invités à la table, mensonges et mauvaise foi.

Impressionnant, depuis bientôt trois ans, toutes ces personnes qui mentent autour de vous, monsieur le maire, quand vous n'êtes que vérité... Ce qui est sûr, c'est que là où le mensonge prend l'ascenseur, vous arrivez même à faire mentir un dicton, parce que la vérité cette fois ne prendra pas les escaliers, mais bel et bien l'ascenseur également. Avec écrit à l'appui, puisque j'ai bien retenu la leçon, ou plutôt un autre dicton que vous représentez bien, les paroles s'envolent, les écrits restent. Mais restons sur le sujet du moment : la restauration scolaire. Je ne vais pas perdre de temps ce soir à vous faire l'historique, allons à l'essentiel.

Vous avez décidé seul, et c'est important de le rappeler, l'an dernier, de fermer la restauration scolaire à une partie des élèves, sans anticipation, sans solution de continuité des services. La solution ce sont les parents eux-mêmes qui ont dû la trouver ! Une solution qui se voulait temporaire, puisque contraignante et discriminatoire, car il s'agit bien de cela, de la discrimination scolaire. Un an s'est écoulé, une année durant laquelle un groupe de conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition, ont travaillé aux solutions envisageables à la prochaine rentrée. Toutes ces solutions sont fiables, légales et sécuritaires, mais toutes sont systématiquement et délibérément écarté par Monsieur le maire et sa directrice du périscolaire, qui soyons honnête, est à l'origine de ce fiasco qui dure depuis plus d'un an.

« Mais pas du tout » direz-vous, « question de budget » : on ne peut pas se féliciter d'avoir fait une remontada vertigineuse des finances de la commune avec un résultat positif de 575 000 € et dire qu'il n'y a pas d'argent. La répartition du budget c'est une question de priorité et visiblement le bien-être des élèves n'en est pas une. « Problème logistique, manque de temps... » : Sûrement pas, il s'agit plutôt d'une anticipation inexistante ! On joue la montre, et après trop tard, on n'a pas le choix.

Le message est bien passé, vous êtes le chef, vous décidez, bien aidé par un chantage odieux d'une directrice du périscolaire, au demeurant contractuelle, de faire valoir son droit de retrait à la moindre contrariété. Rappelons qu'elle a été recrutée en parfaite connaissance de cause et en prônant elle-même, son attachement particulier au bien-être de l'enfant. Si sa façon de voir son travail a changé, libre à elle de ne pas rester dans cet environnement visiblement insupportable.

Il est bien loin, le temps de vos promesses électorales, 3 mois, ce n'est pourtant pas si loin... Cantine à 1 euro pour les tranches basses (on avait visiblement retrouvé du budget), quant aux travaux du restaurant scolaire, toujours pas commencés et pour cause : en 2023, Patrice Schaffuser avertissait déjà que le chiffrage par l'architecte était sous-évalué, en 2024 vos adjoints Alain Ruellé et Gérard Lefevre vous confirmaient la même chose et c'est pour cette raison que Monsieur Ruellé bloquait le dossier. Mais vous décidez que vous savez, que vous maîtrisez, et le résultat : un 1er appel d'offres infructueux où votre réponse est : « les entreprises nous prennent pour des Américains ! »

Un deuxième appel d'offres, toujours infructueux ou là, et bien cette fois, enfin, l'architecte a mal chiffré... Près de trois ans de perdu ! Alors vous comprendrez que les nouvelles dates que vous avancez, laissent dubitatif. Tout comme pour le foyer rural d'ailleurs, travaux terminés en septembre ?? En commission d'appel d'offres, la fin des travaux intérieurs était estimée à fin juin, reste tout l'extérieur, terrassement et clôtures, en pleine période estivale... Doit s'en suivre une commission de sécurité et la déclaration des locaux en périscolaire. Septembre vraiment ? Parce que si tout est terminé en septembre, pourquoi toutes ces discussions aujourd'hui ?

Le foyer peut parfaitement servir de restaurant scolaire à raison de deux services de 40 enfants. Comme cela a été évoqué à plusieurs reprises avec votre précédent conseil municipal l'an dernier. D'ailleurs, je veux dire aux conseiller municipaux autour de cette table qui siégeaient également lors du mandat précédent : vous portez tous la responsabilité de la situation actuelle. Votre silence quant à la gestion de ce dossier par Monsieur le maire, que vous n'avez ni soutenu ni cautionné en off, mais que vous avez soutenu publiquement, parce que je cite : « Franck a plus de chance de gagner que Ludivine », ou encore « nous allons le faire changer et lui faire signer un pacte managerial », et la meilleure « j'ai une réputation à maintenir, je ne veux pas que l'on me dise que je retourne ma veste ». Et bien voilà le résultat à se soucier de son intérêt personnel avant l'intérêt général, celui du village, celui des contribuables qui font la trésorerie de la municipalité et qui payent vos indemnités. Vous générez des conflits bien inutiles, creusez un clivage de génération au point que l'une de vos co-listières, se permette de dire à des parents de « déménager, s'ils ne sont pas contents ». Est-ce donc cela l'objectif ? Rester entre anciens et faire fuir la jeunesse ? Nauséabond au possible.

Définitivement, vous n'aurez rien épargné à Soisy ! Je me souviens d'une phrase que vous m'avez dite un jour, monsieur le maire, c'était juste avant votre première élection : « justement rien n'a été fait depuis 2022, alors je veux que les gens disent que moi au moins j'aurais fait quelque chose. » Je pense qu'effectivement vous marquez les esprits mais sûrement pas de la meilleure des manières. Alors je finirai ainsi parce que je veux croire que tout peut avoir une issue favorable et positive. Soyez capable de remise en question, l'égo ne doit pas étouffer le bon sens, soyez enfin digne des fonctions qui vous sont confiées et gardez bien en tête que vos électeurs de demain sont dans votre école aujourd'hui. Si l'on se pose les bonnes questions, on trouve toujours les bonnes réponses. Merci